



Viet Tan (Parti pour la Réforme du Vietnam)

Grâce à un réseau de membres actifs au Vietnam et à travers le monde,
Viet Tan veut promouvoir la démocratie et la réforme du pays par des moyens pacifiques.

www.viettan.org • www.facebook.com/vt4democracy • [twitter @viettan](https://twitter.com/viettan)

20 avril 2011

Contact:

M. Nguyen Ngoc Binh
+33 (0) 6.63.79.92.56

Hanoi doit revenir sur la condamnation du dissident de premier plan et cesser de criminaliser l'expression pacifique

Vi Duc Hoi, un ancien membre du Parti communiste vietnamien, purge une peine de huit ans de prison et sera présenté devant la Cour d'appel de la province de Lang Son le 26 avril 2011. Condamné pour « propagande contre l'État socialiste » en Janvier, il doit être immédiatement libéré.

Vi Duc Hoi, 54 ans, a rejoint le Parti communiste en 1980 et a supervisé l'école du Parti de la province de Lang Son, où il a formé les dirigeants locaux du Parti. Au travers de ses écrits et de ses discours, il a appelé à des réformes démocratiques et a finalement été expulsé du Parti communiste. Il est le membre le plus gradé du Parti qui ait été arrêté pour ses convictions politiques.

Comme beaucoup d'autres blogueurs et militants pour la démocratie de ces dernières années, Vi Duc Hoi est accusé en vertu de l'article 88 du Code pénal vietnamien. Plus de 20 militants vietnamiens sont actuellement en prison ou en résidence surveillée pour soi-disant propagande contre l'Etat :

- Condamné le 4 avril 2011 : Cu Huy Ha Vu (7 ans d'emprisonnement)
- Détenus sans jugement depuis octobre 2010 : Nguyen Van Hai, Phan Thanh Hai
- Condamnée le 29 janvier 2010 : Pham Thanh Nghien (4 ans d'emprisonnement)
- Condamnés le 9 octobre 2009 : Nguyen Xuan Nghia, Ngo Quynh, Nguyen Manh Son, Nguyen Van Tinh, Nguyen Van Tuc, Nguyen Kim Nhan (2 à 6 ans d'emprisonnement)
- Condamnés les 6-8 octobre 2009 : Tran Duc Thach, Vu Hung, Pham Van Troi (3 à 4 ans d'emprisonnement)
- Condamné le 3 juillet 2008 : Luong Van Sinh (2 ans d'emprisonnement)
- Condamnés le 25 avril 2008 : Pham Ba Hai, Vu Hoang Hai, Nguyen Ngoc Quang (2 à 5 ans d'emprisonnement)
- Condamné le 29 janvier 2008 : Truong Quoc Huy (6 ans d'emprisonnement)
- Condamné le 15 mai 2007 : Tran Quoc Hien (5 ans d'emprisonnement)
- Condamnés le 11 mai 2007 : Nguyen Van Dai, Le Thi Cong Nhan (3 à 4 ans d'emprisonnement)
- Condamnés le 10 mai 2007: Le Nguyen Sang, Huynh Nguyen Dao, Nguyen Bac Truyen (3 à 5 ans d'emprisonnement)
- Condamnés le 30 mars 2007 : Nguyen Phong, Nguyen Binh Thanh, Nguyen Van Ly (5 à 7 ans d'emprisonnement)

L'application du Gouvernement de Hanoi de « l'autorité de droit » pour réprimer la dissidence incarne son mépris pour les droits de l'homme et est en violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que la République socialiste du Vietnam a ratifié. La criminalisation de l'expression pacifique est finalement un frein au développement du pays.

Vi Duc Hoi et tous les autres prisonniers d'opinion mentionnés ci-dessus doivent être libérés sans délai.

###